



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



## Atelier régional sur les enjeux et défis de la sécurisation foncière dans le bassin du fleuve Sénégal

- LGAF pêches, Mauritanie

**SIEGE de L'OMVS, les 17 et 18 juillet 2017**

# PLAN DE PRESENTATION LGAF PECHES, Mauritanie

- Introduction
- Méthodologie
- Contexte Général de la RIM
- Evolution historique du secteur de la pêche en Mauritanie
- Cadre juridique et institutionnel du secteur
- Etat des lieux du secteur
- Analyse par indicateur et dimensions
- Actions à entreprendre



REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE



*Initiative Prospective Agricole et Rurale*

# INTRODUCTION

La présente étude a pour objectifs la réalisation d'une note conceptuelle et la notation d'une grille sur la pêche dans le cadre de l'étude complémentaire du LGAF-Mauritanie.

Elle comporte une description du secteur, les étapes de son développement en matière de Politiques, des Stratégies, des Règlementations, ainsi qu'un ensemble d'indicateurs économiques et sociaux.



REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE



*Initiative Prospective Agricole et Rurale*

# METHODOLOGIE

## **Première étape: Collecte et étude de la documentation en relation avec le sujet**

Cette étape a consisté au dépouillement des documents disponibles en rapport avec l'objet de l'étude. C'est ainsi qu'une relecture attentive de l'ensemble des rapports techniques (publications, travaux IMROP, etc.), documents juridiques (lois et décrets), travaux de consultants (documentation sur les stratégies) a été réalisée et a servi de base à l'analyse des indicateurs et dimensions

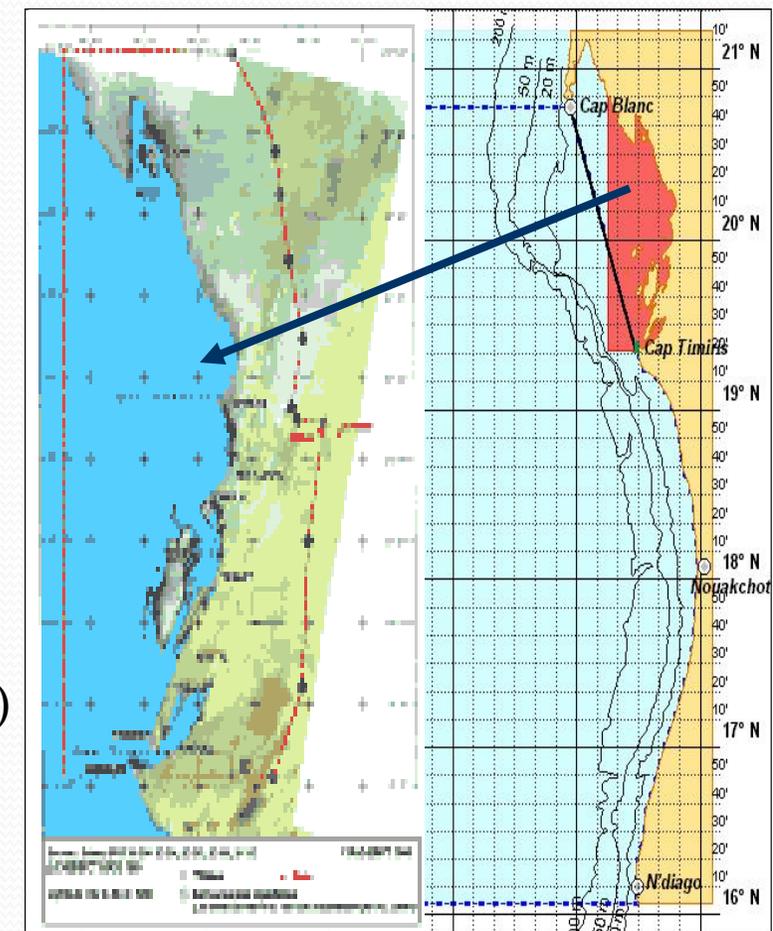
## **Deuxième étape: Enquêtes auprès des structures et personnes ressources**

La deuxième étape a consisté à l'organisation de réunions avec les personnes ressources aussi bien publics que privés opérant dans le secteur des pêches. Ces réunions ont permis de recueillir les données sur les indicateurs et dimensions objet de l'étude .



## CONTEXTE GENERAL DU SECTEUR DES PECHEES EN MAURITANIE

- Superficie = 1 030 700 Km<sup>2</sup>,
- Population = 3 500 000 habitants
- Croissance démographique de 2,8 %.
- Façade maritime de plus de 720 km de long, -
- Zone Economique Exclusive (ZEE) de 234 000 km<sup>2</sup>.
- Plateau continental 39.000 km<sup>2</sup>.
- Potentiel de captures permissibles estimé à 1,8 million de tonnes (2015)
- Captures moyennes: 900 000 tonnes par an





## CONTEXTE GENERAL DU SECTEUR DES PECHEES EN MAURITANIE (Suite)

### Quelques dates importantes :

1970, la conscience de l'importance de faire jouer un rôle plus accru du secteur dans le développement économique du pays fut son apparition dans la politique du secteur, comme en témoignent ces **quelques dates importantes** :

- **1978 : ouverture aux investissements locaux avec la possibilité de constituer les sociétés mixtes et d'affréter des bateaux étrangers ;**
- **1979 : Création d'une flotte privée nationale avec l'affrètement de bateaux étrangers au départ, puis le développement de sociétés mixtes et l'intervention du secteur bancaire public ;**



## CONTEXTE GENERAL DU SECTEUR DES PECHEES EN MAURITANIE (Suite)

- **1983 : (i) obligation pour la flotte nationale de débarquer localement les prises de céphalopodes, avec comme effet l'augmentation de la valeur ajoutée locale et son impact social (nouveaux créneaux d'emplois) ; (ii) création de la Société Mauritanienne de Commercialisation du Poisson (SMCP), avec un effet net sur le prélèvement des taxes à l'exportation et le rapatriement des devises ;**
- **1984 : développement de la pêche artisanale en réponse à des préoccupations de création d'emplois et de lutte contre la pauvreté ;**
- **1990 : remplacement de la flotte industrielle vieillissante et maximisation des recettes budgétaires issues du secteur.**



# CONTEXTE GENERAL DU SECTEUR DES PECHES EN MAURITANIE (Suite)

## Evolution des politiques du secteur:

- Les politiques mises en place au lendemain de l'indépendance (1960-1970)
- La politique des licences libres (1970).
- La nouvelle politique des pêches (1979).
- La Déclaration de Politique de Développement du secteur de la Pêche (1987).
- La lettre de politique sectorielle (1995)
- Stratégie d'Aménagement et de Développement du secteur de la Pêche et de l'Economie Maritime de 1998.
- Stratégie de développement durable du secteur des pêches et de l'économie maritime (2006-2008)
- Stratégie de gestion durable du secteur des pêches et de l'aquaculture (2008-2012).
- Stratégie Nationale de gestion responsable pour le développement durable des pêches et de l'économie maritime (2015-2019).



## CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

- **Ordonnances 88-120 du 31/08/1988 relative à la délimitations des eaux maritimes placées sous souveraineté et sous juridiction mauritanienne.**
- **Loi 2015-17 du 29/07/2015 portant code des pêches;**
- **loi 038-2015 du 31/12/2015 portant modification de certaines dispositions de la loi 2013-029 du 30/07/2013 portant code de la Main Marchande;**
- **Décret N° 2015-159 du 01/10/2015 portant application de la loi 2015-17 du 29/07/2015 portant code des pêches;**
- **Décret n° 2006-068 de la 03/07/2006 portante application de la loi n° 2000-024 du 19/01/2000 relative au Parc National du Banc d' Arguin (PNBA) ;**
- **Arrêtés: arrêt biologique, zonage, domaine public maritime...**
- **Circulaires: Hygiène et salubrité, mareyage....**



# ETAT DES LIEUX DU SECTEUR

## Situation des ressources dans la ZEE mauritanienne

- La production est passée de 550 000 tonnes en 2000 à 1,2 million de tonnes en 2015
- Consommation de poissons est de 6 kg /an ; 10kg, en Tunisie et 16 kg au Sénégal
- Performances économiques récentes du secteur de la pêche:
  - ✓ Produit Intérieur Brut de la pêche: 4.8% en 2012 à 6% en 2014
  - ✓ Recettes budgétaires: 12% du budget national
  - ✓ Recettes en devises: 18.1% en 2012 à 22% en 2015
  - ✓ Emplois directs et indirects dans le secteur (2016): 55 000

# ANALYSE PAR INDICATEUR ET DIMENSIONS

<b>Tableau 1 : RECONNAISSANCE DES ASPECTS FONCIERS ASSURANT LA DURABILITE DE LA PÊCHE ARTISANALE DANS LE CONTEXTE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET DE L'ERADICATION DE LA PAUVRETE.</b>		<b>Score</b>
<b>IGF<sub>1</sub>Reconnaissance des droits essentiels pour la durabilité et efficacité de la pêche artisanale</b>		
<b>1 i</b>	Les droits d'accès aux pêches par les individus et groupes engagés dans la pêche artisanale dans les zones côtières sont reconnus par la loi.	<b>A</b>
<b>2 ii</b>	Les droits d'accès aux pêches par les individus et groupes engagés dans la pêche artisanale dans les zones côtières reconnus par la loi sont protégés dans la pratique	<b>A</b>
<b>3 iii</b>	Les droits d'accès aux pêcheurs par les individus et groupes engagés dans la pêche artisanale sur le front de la mer sont reconnus par la loi.	<b>A</b>
<b>Iv</b>	Les droits d'accès aux pêches par les individus et groupes engagés dans la pêche artisanale sur le front de la mer reconnus par la loi et <b>protégés</b> dans la pratique	<b>A</b>
<b>V</b>	Les droits d'accès aux zones pour la transformation et la commercialisation des produits de la pêche artisanale sont reconnus par la loi et protégés dans la pratique.	<b>C</b>

# ANALYSE PAR INDICATEUR ET DIMENSIONS (Suite)

<b>Tableau 2 : REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES ESPECES HALIEUTIQUES ESSENTIELLES POUR LA DURABILITE ET L'EQUITE DE LA PÊCHE ARTISANALE</b>		<b>Score</b>
<b>IGF2 : Conservation à long terme des ressources halieutique</b>		
1i	Les zones essentielles pour la conservation à long terme des ressources halieutiques sont clairement identifiées dans la loi	A
2 ii	Les zones essentielles pour la conservation à long terme des ressources halieutiques sont marquées et cartographiées.	A
3 iii	Les zones essentielles pour la conservation à long terme des ressources halieutiques sont clairement identifiées dans la loi et protégé dans la pratique.	A
Iv	L'accès aux pêches est réglementé pour assurer la conservation à long terme des ressources halieutiques et appliqué dans la pratique.	A
<b>IGF2 : Organisation de la pêche continentale</b>		
V	La responsabilité concernant la réglementation de l'accès aux pêches (location, période, quantité par type de poisson) est clairement attribuée.	D
Vi	La réglementation de la pêche et la protection des zones essentielles pour la conservation à long terme est formulée et communiqué en consultation avec les autorités locales et les représentants des communautés des pêcheurs artisanales.	D

# Actions à entreprendre

Les actions à entreprendre suivantes ont été proposées :

- Préciser les conditions d'accès à la pêche sur front de mer dans la réglementation
- Renforcer les études de caractérisation et les mesures de protection des zones essentielles pour la conservation à long terme des espèces maritimes
- Elaborer un code de la pêche continentale et de l'aquaculture en œuvrant au développement de conventions locales de pêche.
- Parachever la cartographie des sites de pêche continentale
- Déterminer le potentiel de captures permissible pour chaque mare
- Construction des infrastructures pour le débarquement, la conservation et la transformation des produits de la pêche continentale



Merci de votre  
attention